

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00117
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002279
Commission	Santé - Solidarité - Handicap - Séniors		
Direction en charge	Santé Publique		
Objet	Renouvellement de la convention dans le cadre du dispositif D'un Bon Pas pour un Bon Poids (BPBP) - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, elle prend des mesures contribuant à l'environnement de santé. La santé est affaire de long terme, nécessitant la mobilisation de nombreux paramètres concourant à sa réalisation. Bien que la santé relève de la compétence première de l'État, pour

développer les projets de vie aussi bien territoriaux qu'individuels, la Ville de Saint-Étienne actionne les leviers dont elle dispose en termes de prévention.

Saint-Étienne a l'ambition de s'engager toujours plus dans le renforcement du bien-être social et fait de la santé de ses habitants une priorité. C'est en ce sens qu'une convention partenariale pour l'organisation d'un réseau d'accompagnement des enfants en surpoids sur la Ville de Saint-Étienne a été signée avec PréO 07 en vertu d'une délibération n° 2022.00076 en date du 21 mars 2022, prolongée par avenant pour une durée d'un an par délibération n° 2022.00417 du Conseil municipal en date du 28 novembre 2022.

■ **Motivation et opportunité**

PréO 07, association loi 1901, fait partie des Réseaux de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP). Cette structure, conventionnée et financée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, est chargée du déploiement de la filière obésité dans le sud du département de la Loire et à Saint-Étienne.

La Ville de Saint-Etienne a fait le choix de s'inscrire dans ce réseau d'accompagnement régional depuis 2022.

Le dispositif « Un Bon Pas pour un Bon Poids » (BPBP) porté par la Ville de Saint-Etienne, accompagne les enfants en surpoids selon les besoins du territoire depuis longtemps. La prise en charge est gratuite et destinée aux enfants de 4 à 18 ans habitants ou étant scolarisés à Saint-Etienne. L'objectif est de ralentir la progression de la courbe de corpulence par une prise en charge pluridisciplinaire (médecin, psychologue, diététicienne et infirmière).

En 2023, 311 consultations ont été réalisées dans ce cadre, dont 194 consultations médicales, 38 consultations d'entretiens psychologiques, 79 consultations diététiques. Sur cette même année, il y a eu 37 entrées dans le dispositif, pour 42 sorties. Enfin, 13 enfants et 13 adolescents se sont inscrits à la pratique d'activité physique.

■ **Contenu**

L'adhésion de la Ville de Saint-Etienne au réseau PréO7 a pris fin le 31 décembre 2023. Aussi, au regard du bilan positif de cette coopération, il est proposé de renouveler la convention avec l'association PréO 07 pour l'année 2024.

La convention de partenariat à intervenir précise les modalités d'organisation et de mise en œuvre de ce partenariat :

- la Ville de Saint-Etienne et l'association PréO7 s'engagent à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaire à la réalisation d'une offre de soins commune intégrée dans la filière de l'obésité pédiatrique. Les consultations ont lieu à la Direction Santé Publique de la Ville de Saint-Etienne. Les enfants bénéficient non seulement d'une inscription gratuite à l'école Municipale des sports pour les plus jeunes mais aussi pour les adolescents, de cours d'activité physique adaptée par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS),
- l'association PréO7 s'engage à financer les consultations réalisées (médicales, diététiques, psychologiques) selon les tarifs des actes dérogatoires fixés par l'Agence Régionale de Santé,
- l'ensemble du parcours de soins est gratuit pour les enfants du dispositif d'un « Bon Pas pour un Bon Poids ».

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				Jusqu'à 12 000 €
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	Jusqu'à 12 000 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Saint-Etienne et l'association PréO7 du réseau RÉPPOP,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses							
Recettes					2024	74	7488

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE